

Paris, le 8 juillet 2020

Monsieur le Président,

Le Haut conseil pour le climat a publié ce jour son rapport annuel « Neutralité carbone ». Au titre de l'article 10 de la loi du 8 novembre 2019, « ce rapport est remis au Premier ministre et transmis au Parlement ainsi qu'au Conseil économique, social et environnemental ».

Le Haut conseil pour le climat reste à votre disposition pour échanger avec vous et le Sénat sur ses conclusions et recommandations, et contribuer au travail du Parlement dans la transition vers la neutralité carbone.

Au nom du Haut conseil pour le climat, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.



Corinne Le Quéré